

PROCÈS VERBAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 07 avril 2026 à 19h30

DÉLIBÉRATION de la 2nd séance

| | |
|---------------------------|---------------|
| Date de la convocation : | 01 avril 2026 |
| Conseillers en exercice : | 29 |
| Conseillers présents : | 25 |
| Procurations : | 3 |
| Publication de la liste : | 09 avril 2026 |

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** :

Présents :

Fabien VETEAU, Maire

Mme et Mrs Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Angélique PERRINE-KAHN, Philippe CAREAU, Agnès KLESSE, Bérenger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Delphine BAZANTÉ, Jean PESCHER, Eléonore DELAHOUSSE, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN formant la majorité.

Mmes et Mrs Marie PERIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Claire GASNIER

Représentés :

Bruno Jadaud par Yann Guégan

Fabrice Berland par Philippe Martin

Jérôme Foyer par Christelle Cailleux

Absents ou excusés :

Théo NGUYEN

Quorum : 25/15

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur GUÉGAN est désigné secrétaire de séance.

Validation du PV de la séance du 20 mars.

16 - Désignation d'un représentant de la commune de Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN)

Rapporteur : Fabien VETEAU, Maire

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire « CEN Pays de la Loire » est issu de la volonté des acteurs du territoire régional de se doter d'un nouvel outil au service des espaces naturels. Il est le fruit d'une large concertation des acteurs régionaux de la biodiversité, pilotée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et du Conseil régional des Pays de la Loire.

Il s'appuie sur les actifs et compétences de deux organismes préexistants, qui ont décidé de mutualiser leurs moyens, de consolider leurs fonds propres et de mettre à disposition du projet leurs expériences, leurs compétences et leurs patrimoines, à savoir :

- le Conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe (CEN Sarthe),
- et le Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents (CORELA), auquel adhérerait notre collectivité.

Le CEN Pays de la Loire a pour objectif :

- d'animer un réseau de gestionnaires d'espaces naturels,
- d'accompagner et de conseiller les collectivités territoriales dans l'émergence et la mise en œuvre de projets visant la préservation et la restauration des milieux naturels, en lien notamment avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- de préserver et gérer les sites naturels remarquables par la maîtrise foncière ou d'usage en devenant propriétaire ou en passant des conventions avec les propriétaires publics ou privés,
- élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion d'espaces naturels pour déterminer les actions de restauration et d'entretien à réaliser.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré désignent Odile Ginestet.

VOTE

| | | | |
|-------------------|----|------------|----|
| en exercice | 29 | POUR | 28 |
| présents | 25 | CONTRE | 0 |
| procurations | 3 | ABSTENTION | 0 |
| pris part au vote | 28 | TOTAL | 28 |



